



Edmonton, le 9 octobre 2009

Objet : Le vaccin facultatif contre le virus du papillome humain (VPH) pour les filles de 5^e et de 9^e année

Chers parents de filles en 5^e et 9^e année,

À l'automne 2008, toutes les filles en 5^e année étaient admissibles pour recevoir un vaccin gratuit contre le VPH de *Alberta Health and Wellness* ce qui pourrait prévenir jusqu'à 70% des cas, le cancer du col de l'utérus. Cet automne, les filles de 5^e et de la 9^e année sont admissibles pour ce vaccin pendant une période de trois ans. Si vous optez pour ce vaccin, il sera administré trois fois en six mois. L'on croit que le vaccin VPH pourrait réduire de façon significative le taux de cancer du col de l'utérus à long terme. Il est autorisé au Canada depuis 2007 pour les jeunes filles âgées de 9 à 26 ans.

Vous devez savoir que, l'an dernier, les évêques catholiques de l'Alberta se sont prononcés sur le vaccin VPH et sur la question des écoles catholiques qui voudraient permettre l'accès à leurs écoles pour administrer ce vaccin. Essentiellement, les évêques indiquent dans leur directive qu'il incombe aux parents de décider des questions morales en lien avec la foi et la santé de leurs enfants. De plus, ils encouragent fortement les parents à discuter des points suivants avec leurs préadolescents et adolescents :

- La sexualité est une richesse formidable et profonde. À l'extérieur du mariage, l'abstinence est non seulement le choix qui mène clairement au bien-être spirituel et moral, mais aussi qui offre la protection la plus efficace contre les risques de contracter une maladie.
- L'utilisation de l'école comme lieu de distribution du vaccin peut communiquer le message que les relations sexuelles précoces sont acceptables. Il est nécessaire que les adultes habilent les jeunes à être critiques dans leurs jugements.
- En tant qu'éducateurs premiers des enfants, les parents doivent encourager les fréquentations et relations appropriées entre garçons et filles afin qu'ils puissent distinguer entre le bien et le mal.

La version intégrale de la lettre des évêques est disponible au site suivant :

http://www.edmontoncatholic-church.com/pastoral_letters.shtml sous l'onglet Archbishop's Office / Pastoral Letters.

Très prochainement, comme il est coutume pour les programmes de vaccination, les parents recevront par l'entremise de l'école un formulaire de consentement concernant le vaccin VPH pour leurs filles. Aucune fille ne sera immunisée sans le consentement du parent. Si vous avez des questions ou inquiétudes, veuillez communiquer avec l'administration de l'école de votre enfant, avec votre prêtre ou encore avec des professionnels en soin de santé.

Pour sa part, le Conseil scolaire a réaffirmé sa décision prise en aout 2008 de permettre aux Autorités de santé d'administrer le vaccin dans toutes ses écoles incluant ses 11 écoles catholiques et ses trois écoles publiques. Les Autorités régionales de santé ont été informées de cette décision et elles communiqueront directement avec vous par l'entremise de l'école.

Veuillez agréer, chers parents, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Henri Lemire
Directeur général